À Monsieur le Préfet,
Monsieur le recteur,
Monsieur l'inspecteur d'académie,

Le gouvernement a supprimé à cette rentrée 23 000 contrats aidés dans les écoles. Cette situation laisse sans emploi des milliers de personnes engagées dans la vie des écoles et des établissements tout en privant de leur apport le service public d'Éducation, comme d'autres services publics. Elle les renvoie au chômage dans un contexte dégradé de retour à l'emploi.

L'arrêt brutal de tout renouvellement de contrat et de toute nouvelle embauche d'emploi-aidés, personnels investis dans des missions indispensables à l'école, met à mal le fonctionnement de l'École. Ainsi la fin annoncée des emplois d'aide à la direction d'école (AADE) va entraîner à court terme la disparition de l'aide administrative, mais aussi l'aide au fonctionnement (BCD, informatique, ateliers…).

Malgré les annonces ministérielles qui assurent que cette cause est prioritaire cela aura également des conséquences sur la scolarisation des enfants en situation de handicap. Ainsi, dans ce domaine, les besoins ne cessent de croître.
Ces suppressions vont amplifier les problèmes déjà aigus.
- La promesse d'un accompagnement pour tous les élèves qui en ont un besoin reconnu est compromise.
- Des élèves se retrouvent sans auxiliaire de vie malgré les préconisations ou avec un accompagnement mutualisé.
- Les personnels en contrats précaires sont davantage malmenés : absence d'information, changement d'affectation inopiné, modifications d'emploi du temps, obligation de faire des kilomètres entre les écoles sans, nécessité d'occuper un autre emploi pour survivre.

Les besoins croissants exigeraient la transformation de ces emplois en emplois statutaires (avec un salaire décent et une formation qualifiante). Or cette année, les équipes vont vivre une dégradation du fonctionnement de l'école et les personnels touchés, la négation de leur investissement et de leur professionnalité.
Dans le Jura, tous les postes d'aide administrative seront supprimés. 18 personnes se retrouveront sans emploi : c'est inacceptable ! L'organisation de l'aide aux enfants en situation de handicap est inscrite dans la loi. Pourtant dans le département, les gros dysfonctionnements déjà existants placent les personnels, les enfants, les parents, les enseignants, dans des situations insupportables.

Nous demandons, dans l'intérêt du service public d'éducation :
- le maintien et le retour des personnels menacés sur leurs emplois
- une formation qualifiante dans la perspective d'un emploi statutaire pour tous les contrats aidés de l'éducation nationale.

Nom	Prénom	Adresse	Signature